

LIVRET PERSONNEL DES COMPÉTENCES SUIVI DE : APPLICATIONS EN FRANCE DANS
L'ÉDUCATION NATIONALE.

[Dossiers LCP réalisés par les syndicats cnt38, pas-udas38, sud38 et sud94..](#)

A : European Round Table (ERT) : Consortium de grands patrons européens.
Lobbying intense auprès des institutions européennes

B : OCDE : Organisation (mondiale) de Coopération et de Développement Économique.
Parlement Européen / Conseil de l'Union Européenne / Commission Européenne

C : Novlangue : méthode de propagande destinée à convaincre, par séduction autoritaire, que tout est en place pour améliorer les systèmes (par exemple d'enseignement), alors qu'on supprime des moyens (en temps, en personnel, en ressources financières) ou qu'on pervertit ces systèmes.

1 Compétences clés

1997 : programme de l'OCDE DESECO (définition et sélection des compétences-clés), lié au patronat.

2003 : rapport final avec 8 compétences-clés :

- 1- Communication dans la langue maternelle
- 2- Communication en langues étrangères
- 3- Compétences mathématiques et compétences de base en sciences et technologie
- 4- Compétence numérique
- 5- Apprendre à apprendre
- 6- Compétences sociales et civiques
- 7- Esprit d'initiative et d'entreprise
- 8- Sensibilité et expression culturelle

Le rapport indique que le concept de compétence « ne renvoie pas uniquement aux savoirs et savoir-faire, il implique aussi la capacité à répondre à des exigences complexes et à pouvoir mobiliser et exploiter des ressources psychosociales (dont des savoir-faire et des attitudes) dans un contexte particulier de l'entreprise ! »

2 Codage binaire

La commande européenne exige un codage binaire des compétences :

0 pour une compétence non acquise

1 pour une compétence acquise.

Tout l'arsenal du pilotage des enseignants par les résultats repose sur ce codage binaire incompatible avec l'éducation, maillage complexe, patient et interactif de multiples savoirs.

3 PISA :

Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves mis en place par l'OCDE en 2000, dans le but d'infléchir les politiques nationales d'éducation dans un sens libéral.

Mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.
« Aptitude des jeunes à exploiter leurs connaissances et compétences pour faire face aux défis de la vie réelle plutôt qu'à déterminer dans quelle mesure les élèves ont assimilé une matière spécifique du programme d'enseignement.»

4 Compétitivité.

Viviane Reding, commissaire européenne à l'éducation et à la formation :

3 objectifs principaux de l'éducation : le développement de l'individu, la réduction des disparités et des injustices, la croissance de l'économie.

«Relever le niveau de l'éducation et de la formation est essentiel pour renforcer la compétitivité et le dynamisme de l'Europe.

Il s'agit également d'un objectif primordial si l'Europe souhaite que ses citoyens puissent mieux développer leurs aptitudes et leurs compétences, et réaliser leur potentiel en tant que personnes, membres de la société et agents économiques».

«L'esprit d'entreprise représente davantage qu'une activité commerciale ; il s'agit également d'un esprit actif et réactif que la société dans son ensemble se doit de valoriser et dans lequel elle doit investir. Les écoles et instituts de formation devraient inclure cet élément dans leurs programmes et veiller à ce que les jeunes puissent s'épanouir dans ce domaine dès leur plus jeune âge. Les systèmes éducatifs devraient également réfléchir à la question de savoir si leur position face aux entreprises et aux partenaires étrangers au système d'enseignement est encore valable à l'aube du nouveau millénaire. Auparavant, la mentalité était quelque peu fermée aux influences extérieures - en particulier en raison de la taille et des ramifications des systèmes d'éducation, du nombre de personnes qu'ils emploient et affectent et de l'importance politique qui leur était accordée. Cependant, bien que la participation du secteur privé au système d'enseignement en Europe soit traditionnellement limitée, l'expérience d'autres régions du monde tend à démontrer que les entreprises ont, à long terme, intérêt à ce que les écoles forment des éléments de qualité. Pour la société, il peut être opportun d'encourager un tel intérêt plutôt que de l'exclure. Les systèmes d'éducation devraient réexaminer leurs pratiques afin de déterminer ce que la participation des entreprises pourrait leur apprendre pour motiver les apprenants et donner une nouvelle perspective aux établissements scolaires ou instituts de formation.»

5 Éducation et formation tout au long de la vie

Nous sommes convaincus de la possibilité de s'instruire à n'importe quel âge en vue de s'émanciper individuellement et collectivement. Nous faisons nôtre l'appellation du mouvement d'éducation populaire belge joliment nommé «éducation permanente». Mais ne nous trompons pas sur les mots.

Dans la bouche de l'ultra-libérale Commission européenne, ça donne «Éducation et formation tout au long de la vie» (EFTLV) et ça ne veut pas (mais pas du tout !) dire la même chose...

2000 : dans le cadre de la stratégie de Lisbonne

2005 et 2006 : Parlement, Conseil, Commission Européenne

Compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

« Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi. »

« Il faut plus que jamais encourager, tout au long de la vie, la créativité, la flexibilité,

6 Flexibilité

Pour rester dans le coup, le travailleur doit se former en permanence. Encore plus si l'on conçoit qu'il devra, entre trois et cinq fois, changer de métier.

L'OCDE : « Une force de travail dotée de ces compétences est à même de s'adapter continuellement à la demande et à des moyens de production en constante évolution. »

Le Parlement Européen et le Conseil : « Elles [les compétences clés] sont particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnels des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi.

Les compétences clés sont essentielles dans une société fondée sur la connaissance et garantissent davantage de souplesse de la main-d'oeuvre. La flexibilité de celle-ci lui permet de s'adapter plus rapidement à l'évolution constante du monde caractérisé par une plus grande interconnexion.

Elles constituent également un facteur essentiel d'innovation, de productivité et de compétitivité, et contribuent à la motivation et à la satisfaction des travailleurs, ainsi qu'à la qualité du travail. »

Androulla Vassiliou, commissaire à l'Éducation : « Améliorer les compétences et l'accès à l'éducation en se concentrant sur les besoins des marchés », « aider l'Europe à engager la compétition globalisée », « équiper les jeunes pour le marché du travail d'aujourd'hui » et « répondre aux conséquences de la crise économique ».

Stratégie de Lisbonne : « Pour un niveau de demande donné, correspondant à un certain type de compétences, l'augmentation de l'offre résultera en une baisse des salaires réels pour tous les travailleurs qui disposaient déjà de ces compétences ».

7 Fin des qualifications.

Disqualification des savoirs théoriques. On passe de l'école des connaissances disciplinaires et des diplômes à l'école des compétences. Nous ne sommes pas pour autant des nostalgiques de cette école des connaissances, faite pour dégager une élite républicaine et pour assujettir les élèves par un fonctionnement essentiellement transmissif et artificiel. Nous revendiquons toujours un autre accès au savoir, plus démocratique et plus coopératif, dans une école émancipatrice.

Remplacement des diplômes nationaux par la « certification modulaire de compétences ».

Chacun devra vendre individuellement ses compétences, prouver son aptitude à réussir dans la vie.

8 Théorie du capital humain (ou capital-compétences)

Cette théorie s'inscrit dans la déconstruction de l'État-providence : services publics, acquis sociaux. Chaque individu doit valoriser son capital personnel : la gestion de soi, dans un contexte de « liberté »..

On part de l'individu, de ses intérêts, de ses droits individuels (en opposition aux droits de l'homme et aux conventions collectives).

Conséquences : déterminisme social, responsabilité individuelle de l'échec, ghettoïsation, communautarisme (au détriment de la notion de classe sociale), éducation spécifique pour les perdants, les pauvres, contrats individuels, fin du code du travail et des conventions collectives, climat de compétition, chacun contre les autres, les autres étant perçus comme des concurrents et non des frères, pression mise sur les individus, à l'école comme dans l'entreprise, pour « tirer le meilleur d'eux-mêmes », prostitution économique.

9 Marché de l'éducation

Démantèlement de l'école publique (« L'enseignement européen sous la coupe des marchés », ouvrage belge).

Publicité, sponsoring, « partenariat pédagogique »

Multiplication de logiciels privés pour développer l'enseignement télématique, y compris par internet, y compris à domicile.

Marché de l'évaluation : validation des compétences, PISA.

Marché du contrôle de la population : fichage, biométrie, vidéosurveillance, bientôt puçage à la naissance ? Banalisation du fichage et du contrôle social à l'école.

10 Management dans l'éducation

À la fois techniques de management, novlangue, politique de réduction des coûts, et ouverture au marché et aux entreprises (voir 8).

Politique de performance, de compétition, omniprésence d'indicateurs chiffrés.

Mêmes exigences de rentabilité que dans les entreprises privées, gestion des performances, derrière la fausse neutralité des chiffres.

Pilotage des enseignants pour faire partager cette culture néolibérale.

Forte bureaucratisation et forte normalisation, assorties si nécessaire d'un arsenal répressif.

APPLICATIONS EN FRANCE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE.

1/ Socle commun des connaissances et des compétences.

Il adapte les huit compétences clés européennes en sept compétences :

- 1- Maîtrise de la langue française
- 2- Pratique d'une langue vivante étrangère
- 3- Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique
- 4- Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- 5- Culture humaniste
- 6- Compétences sociales et civiques
- 7- Autonomie et initiative

La compétence européenne « **esprit d'initiative et d'entreprise** » a disparu de la déclinaison française, remplacée par « **autonomie et initiative** ».

Il y avait peut-être un risque que cette compétence soit « mal interprétée » ?

L' Article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école précise que « **La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société** ».

L'article 2 de la même loi complète « **la nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.** »

Le décret du 11 juillet 2006 rebondit sur l'article 2 « **Pour toutes ces raisons, le socle commun est le ciment de la Nation : il s'agit d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'École et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance.** »

Les exigences du socle commun pour tous les élèves sont faibles.

2 / Programmes de 2008.

Un lobbying intense, par des nostalgiques du tableau noir et de la transmission verticale de savoirs analytiques, est à l'origine de ces programmes.

Le ministère justifie le recentrage sur les apprentissages fondamentaux par les performances moyennes du système éducatif français aux évaluations PISA.

Pourtant, les moins bons scores français concernent la méthodologie, le transfert de connaissances, la créativité et l'initiative.

Les programmes de 2008 balayaient quarante ans de progrès pédagogiques centrés sur l'élève, par un retour aux bonnes vieilles méthodes, celles de l'instruction et du par cœur, au détriment de la compréhension et de la communication.

La commande n'est plus de rendre les futurs citoyens intelligents et critiques.

3/ Évaluations nationales.

Obligatoires tous les ans en CE1 et en CM2 depuis 2009.

Support de la politique de la performance, les évaluations nationales sont des situations artificielles, hors du contexte d'apprentissage, qui donnent l'illusion d'évaluer objectivement les élèves.

Évaluations sommatives et non diagnostiques.

Codage binaire manichéen (huit résultats sur dix en calcul mental valent 0).

Transmission télématique des résultats, pour l'instant anonymée.

Statistiques par élève, par classe (et donc par enseignant), par école, par circonscription, par académie et moyennes nationales, ouvrant l'ère de la compétition.

Les classements par écoles iront de pair avec la fin de la carte scolaire.

Sélection par les résultats pour l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau.

Encouragement à utiliser les évaluations nationales pour renseigner le LPC (voir 6)

4 / Base Élèves (BE), Base Nationale des Identifiants Élèves (BNIE), Sconet, Affelnet.

Immatriculation de tous les élèves dans le répertoire BNIE. C'est cet Identifiant National Elève qui permettra les interconnexions entre tous les recueils de données numériques de l'Éducation Nationale, dispositifs présentés séparément et pas comme des fichiers par l'administration.

Installation en force de BE dans le 1er degré par la pression et la répression.

Données réduites pour faire accepter le dispositif.

Mais toutes les données relatives aux compétences, expurgées de BE, réapparaissent dans un autre fichier, les livrets électroniques (voir 6) !

Sconet, plus ancien dans le second degré, et qui échappe aux enseignants, recueille une quantité de données impressionnante !

Affelnet est une application d'automatisation de l'orientation : elle est généralisée de la 3ème à la seconde, à titre expérimental en 2010-2011 dans certains départements du CM2 à la 6ème ; l'application Admission post-bac est utilisée pour les passages à l'université.

Ces applications, qui sont bien elles aussi des fichiers, ignorent les considérations humaines lors des orientations.

Le Conseil d'État a relevé de nombreuses illégalités dans BE, mais a autorisé le ministère à les corriger facilement.

Le ministère a depuis déclaré à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) la BNIE, Affelnet et les fichiers des mairies (absentéisme).

Le fichage des élèves ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France.

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU conteste le non-respect de l'anonymat dans ce fichage et l'absence d'encadrement législatif pour prévenir l'usage abusif des données.

5/ Interconnexions.

On commence toujours par nous rassurer en limitant les interconnexions à des situations précises (ce qui déontologiquement mérite déjà débat). Mais quand la boîte de Pandore est ouverte, on trouve toujours le bon argument sécuritaire pour élargir ou pour généraliser l'interconnexion.

Ainsi, le suivi des jeunes « décrocheurs » (du système éducatif) donne accès à Pôle Emploi et aux Missions locales à Sconet. Une interconnexion des bases de gestion interne des établissements est prévue pour améliorer le repérage des élèves décrocheurs ou sortant sans qualification pour la rentrée

2009, les ministères de l'agriculture et de la justice s'associant à cette démarche en mettant en œuvre des systèmes automatisés de suivi et de repérage des élèves décrocheurs.

Que se cache-t-il derrière les mots : « suivi et repérages » ?

Le lien entre le livret de compétences expérimental (voir 6) et le passeport orientation et formation ne concerne pas que les décrocheurs ; le spectre de la généralisation des interconnexions entre le Pôle Emploi et l'Éducation Nationale se dévoile ... Les fichiers informatiques mis en place dans l'Éducation Nationale peuvent à terme servir à sélectionner les salariés dans les entreprises !

La loi Warsmann limite pour l'instant les échanges de données (de fichiers) administratives entre administrations, quelles qu'elles soient, à la demande des usagers. Jusqu'à quand ?

6 / Livrets électroniques de compétences : des fichiers !

Ces livrets électroniques sont des traitements automatisés de données à caractère personnels, donc des fichiers, déclarés à la CNIL.

Le fichage des compétences avait été introduit en catimini en juin 2007 dans Base élèves premier degré. En 2008, Xavier Darcos avait reconnu que ce fichier était liberticide et avait retiré des données dont les compétences. Elles sont donc aujourd'hui réintroduites dans le livret de compétences.

Nous nous interrogeons sur la signification des compétences ainsi que sur l'objectivité des compétences renseignées. Voir chapitre C.

Le livret personnel de compétences (LPC)

Le livret personnel de compétences est déjà présent dans tous les collèges, où les données sont numérisées sous environnement Sconet. Il est prévu de renseigner le LPC trois fois : en fin de CE1, en fin de CM2 et en fin de scolarité obligatoire ; un module numérique premier degré sera disponible à la rentrée 2011 (arrêté du 14 juin et circulaire du 18 juin 2010).

Il s'agit de renseigner les compétences du socle commun.

La datation de l'acquisition de chaque compétence est prévue. Entre les codes 0 et les dates tardives d'acquisition, le tri des élèves indésirables sera facile !

Le nombre de données est colossal. Le temps consacré à évaluer ne sera plus disponible pour la pédagogie, ni pour l'aide aux élèves en difficulté.

Le livret de compétences contient le nom de l'enseignant.
C'était déjà le cas pour Base Élèves (vous étiez au courant) ?

6 / Le livret de compétences expérimental (LCE)

La circulaire 28 décembre 2009, dans le cadre de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, prévoit l'expérimentation du livret de compétences expérimental, sous forme numérique. Le LPC sera inclus dans le LCE, qui recueillera, en plus des compétences scolaires, des compétences extrascolaires et d'autres liées à la connaissance de soi.

L'élève pourra renseigner une rubrique, en collaboration avec sa famille et la communauté éducative, avec ses compétences extrascolaires ainsi que son expérience dans le monde associatif et celui du travail.

L'article 11 de la loi du 24 novembre 2009 prévoit que, lorsque l'élève entre dans la vie active, il peut, s'il le souhaite, intégrer les éléments du livret de compétences au passeport orientation et formation prévu à l'article L 6315-2 du code du travail.

Il s'agit bien d'un super CV numérique, une autoévaluation permanente de ses compétences, un autofichage parfait, pilier d'un contrôle totalitaire.

On n'est plus très loin du livret ouvrier du XIXe siècle,
mais avec l'efficacité informatique en plus ! La novlangue fera-t-elle encore des miracles ?.

7 / Traçabilité, déterminisme et exclusions

La traçabilité est d'autant plus redoutable que l'acquisition des compétences n'est pas une science exacte. La subjectivité et le dogmatisme du chiffre (l'éducation est-elle mesurable ?) conjugués à l'efficacité des fichiers informatiques sont terrifiants.

La confiance aux capacités d'évolution et de progrès des élèves disparaît avec le déterminisme qu'installe le fichage. (Albert Jacquard rappelle qu'il ne serait jamais devenu ce qu'il est si son dossier scolaire ne s'était pas égaré pendant la guerre. Arrivé sans traces dans un nouveau lycée, il a décidé de devenir bon élève et l'est devenu sans obstacles.)

Les livrets électroniques rendent caduques les vertus du temps et de l'éducation. Un mauvais départ ou un accident de parcours seront indélébiles et compliqueront voire compromettront la suite de la scolarité, de la vie professionnelle, voire de la vie tout court !

C'est désormais une volonté de traçabilité, de déterminisme, de prédiction stigmatisante et de sélection qui se met en place. On vole la vie privée des enfants et avec elle le droit à l'oubli et la confiance fondamentale aux vertus de l'éducation.

L'absence d'identifiant national (INE) pour un élève de plus de six ans arrivant dans une école indique une forte probabilité d'élève provenant de l'étranger ou n'ayant pas respecté la scolarité obligatoire. BE peut devenir un outil pratique dans la traque des sans-papiers par le ministère de l'intérieur ou de l'immigration. Alors que la scolarisation constitue pour ces familles la meilleure intégration sociale, la peur d'être repéré peut les conduire à ne plus scolariser les enfants. La France ne respecte plus son obligation de scolariser tout enfant de plus de six ans présent sur son territoire et les enseignants deviennent sans le vouloir complices de la chasse aux sans-papiers.

La stigmatisation des familles est également renforcée par le fichage : en donnant aux familles la responsabilité de l'échec scolaire, en les punissant pour l'absentéisme (qu'on peut diminuer par la prévention). De même, et la fin de la carte scolaire n'arrange rien, on risque de ghettoïser des quartiers, de renforcer le communautarisme, avec des écoles à deux vitesses, voire des écoles de redressement que la novlangue saura vendre sous des mots trompeurs.

La fin du collège unique n'est pas loin.

8/ LOLF ET RGPP

La LOLF, Loi Organique pour les Lois de Finances, appuyée par la RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques, est une machine gestionnaire et Comptable, mise en place en 2006, qui ne cache pas sa volonté de transformer les mentalités des fonctionnaires dans le sens d'une conception managériale des services. La novlangue parle de réduire les gaspillages et d'optimiser l'utilisation de l'argent public.

La réalité, c'est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, c'est le retour à l'instruction transmissive, autorisant des effectifs de classe plus lourds, c'est la fin programmée des RASED et le recours au privé, c'est la baisse sensible des budgets de l'enseignement spécialisé et de l'accompagnement des élèves porteurs de handicap ...

Les livrets électroniques constituent un élément clé de la LOLF, par les changements qu'ils induisent, notamment la politique du chiffre, le climat de compétition et le tri précoce des élèves.

9 / Pilotage et évaluation des enseignants

Les élèves ne sont plus à l'école pour devenir des citoyens épanouis, intelligents, critiques, responsables et solidaires, mais pour participer à une compétition sans merci, celle du marché libéral. Les capacités d'exécution et d'adaptation, la flexibilité, la docilité et un esprit de compétiteur individualiste sont désormais les objectifs.

Pour cela, surtout plus de pédagogie, mais de l'instruction, de la programmation individualisée de batteries d'exercices, si possible, informatiques, dans des classes à 30 et sans doute bientôt à 40.

La liberté pédagogique de l'équipe enseignante et les projets émancipateurs sont à ranger au rayon des souvenirs. Le rêve de l'European Round Table !

Les enseignants ne sont donc plus des chercheurs en pédagogie, mais des exécutants, eux aussi dociles, managés dans un souci de performance. Ils deviennent des agents de transmission numérique de données sensibles.

Les inspecteurs sont moins que jamais là pour dynamiser la recherche pédagogique, mais pour transmettre les consignes de passation et d'exploitation des évaluations nationales, pour analyser des tableaux de statistiques (avec en amont des corrections administratives des chiffres qui n'indiquent pas ce qu'on voudrait) et « remédier aux points faibles », pour surveiller la mise en œuvre de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau.

Les animations pédagogiques, qui constituent désormais l'essentiel de la formation continue, ne parlent plus de pédagogie, mais de performance de l'école, avec des indicateurs chiffrés, dans un climat de compétition.

L'évaluation des enseignants suit la même inflexion que celle des élèves : apparition de multiples compétences, fichage, notamment par iprof, la Base Enseignants et la Base Écoles, entretiens individuels en guise d'inspection et disparition de la notation. Nous ne serons jamais des nostalgiques de l'inspection classique. Mais la nouvelle formule est pire, elle vient tout droit du management du privé : prise en compte des résultats aux évaluations nationales et au socle commun dans l'évaluation des enseignants, acceptation ou non de la « pensée unique », salaire au mérite et aux résultats (pour l'instant des primes-carottes qui divisent les personnels et qui sont réduites ou supprimées si les modalités prévues ne sont pas strictement respectées, même s'il s'agit de consignes syndicales par rapport à des atteintes manifestes aux droits de l'enfant), pressions sur la personne pour « obtenir des résultats », répression financière ou disciplinaire s'il le faut. Ceux qui croient encore en la pérennité de la sécurité de l'emploi à vie pour les fonctionnaires risquent de connaître le désenchantement.

10/ Fin de la formation et mort de la pédagogie ?

Pourquoi continuer à former des enseignants qui ne sont plus que des exécutants d'une instruction stéréotypée ? Il leur appartient désormais de se former eux-mêmes, d'acquérir eux-mêmes les compétences exigées, pourquoi pas à l'aide de formations privées payantes !

Adieu à la créativité et à l'artisanat du métier d'enseignant, jusqu'alors encouragés ou au moins tolérés !

Et donc adieu aux IUFM, certes, loin d'être parfaits, mais dont la disparition correspond aux coups fatals portés à la pédagogie par la politique de la performance.

Pour améliorer les indicateurs chiffrés de l'école, on exigera toujours plus d'exercices d'entraînement aux évaluations. Plus le temps de mettre en œuvre des projets motivants pour les élèves, donnant du sens aux apprentissages. Celui qui ne trouvera pas sa voie la cherchera dans les heures d'aide personnalisée ou dans les stages de remise à niveau.

Il y a de la morale judéo-chrétienne dans cette culpabilisation de l'échec.

Il ne faut surtout pas le prévenir par une pédagogie digne de ce nom !